



Edito : Faites des listes FO ! - Carte des formations - Repas des agents régionaux et d'Etat - Stages de formations syndicales - Brèves : Syndiquez-vous, Appréciation finale, Assemblée Générales, Admission à la retraite, Postes à pourvoir.

Faites des listes FO !

Comme chaque année, les élections pour désigner nos représentants aux Conseils d'Administration de nos établissements, doivent se tenir avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire, c'est-à-dire avant les vacances de la Toussaint. Les listes de candidats doivent être déposées au moins 10 jours avant le scrutin. Au SNETAA-FO, vous le savez, nous pensons qu'il est très important de participer à ces élections et, surtout, d'avoir dans chaque CA, des élus SNETAA-FO. Bien sûr, tout a été fait par les gouvernements successifs pour permettre aux chefs d'établissement d'éviter autant que possible les contestations, pourtant bien souvent légitimes.

Oui, le Conseil d'Administration peut ressembler à une simple chambre d'enregistrement des décisions prises par le chef d'établissement ou par l'autorité académique. Mais parfois, du fait de la détermination des représentants des personnels, ou tout simplement parce que le chef d'établissement souhaite un fonctionnement le plus démocratique possible, alors le CA est un lieu de décisions prises suite à des débats éclairés. Bien sûr, nous sommes conscients que si le CA doit effectivement être consulté quasiment systématiquement pour toutes les décisions, la plupart du temps, son avis n'est malheureusement que consultatif. Nous avons parfois assisté à des dénis de démocratie lorsque

des Recteurs ont décidé d'annuler des votes de CA qui n'allaient pas dans le sens voulu par l'autorité académique... Mais au SNETAA-FO, malgré tous ces inconvénients majeurs, plutôt que de baisser les bras, nous pensons qu'il est préférable de participer aux CA, de veiller à la diffusion de l'information auprès des collègues, de débattre pour tenter de convaincre et au final, de défendre le lycée professionnel, les PLP et tous les personnels de l'établissement, selon les mandats que nous ont donnés nos adhérents.

C'est pourquoi chers collègues, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de présenter à cette élection dans votre établissement une liste SNETAA-FO (et SNFOLC et/ou FNEC-FP-FO si votre établissement est un lycée polyvalent). Pour déposer une liste, il vous suffit d'avoir 2 noms. Bien sûr, l'idéal est d'avoir une liste de 14 noms... Vous pouvez aussi avoir sur votre liste des collègues non syndiqués, ou bien des collègues syndiqués ailleurs, à conditions qu'ils s'engagent à respecter nos mandats... **Et notre logo doit figurer sur la liste !** En votant pour des listes SNETAA-FO, tous les collègues savent qu'ils votent pour des mandats forts pour l'intérêt des PLP et de leur établissement !

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

Carte des formations

Comme chaque année à pareille époque, la DRAAFPICA (anciennement DAFPIC) annonce ici ou là des fermetures de formation... Certains chefs d'établissement, et nous les en remercions vivement, réagissent très vite et travaillent avec l'aide des équipes pédagogiques pour constituer un dossier argumentatif afin d'essayer d'empêcher les fermetures. Mais ce n'est malheureusement pas le cas de tous. Alors n'hésitez pas à interroger votre chef d'établissement si vous avez un doute... A ce jour, malgré l'engagement pris par la Rectrice et par le Vice-Président Nembrini d'établir un véritable dialogue avec les organisations syndicales, le projet de carte qui sera voté fin octobre, début novembre en CAEN, CSA Académique et au Conseil Régional, ne nous a pas encore été présenté !

Nous allons bien évidemment interpellier les autorités, académiques et régionales, mais nous comptons aussi beaucoup sur notre réseau de PLP... N'hésitez pas à nous contacter !

Repas des agents régionaux et d'Etat : nouvelle tarification... solidaire

« A compter du 1er septembre 2024, la Région Nouvelle Aquitaine instaure une nouvelle tarification homogène et à caractère social, adaptée au niveau de rémunération de chacun, tout en maintenant un service de restauration de qualité pour toutes et tous ».

Cette nouvelle tarification ne tient plus compte de la catégorie de l'agent, mais de son indice de rémunération. Bien entendu, il n'y a rien à redire sur le principe de faire payer la participation au coût du repas, graduellement, en fonction des revenus, bien au contraire ! Par contre, on peut tout de même s'interroger sur les conséquences de cette nouvelle grille tarifaire dans une académie où la moyenne d'âge est plutôt élevée...

Tout d'abord, voyons cette grille de plus près :

INDICE	≤ 366	367 - 425	426 - 481	482 - 508	509 - 539	540 - 592	593 - 678	679 - 850	> 851
TARIFS	2,70 €	2,90 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €

On peut déjà constater une augmentation de plus de 3% du tarif minimum qui passe de 2,81€ à 2,90€ (indice mini de rémunération dans l'EN à 371). A l'autre extrémité, le tarif maximum était jusqu'à présent à 5,31€, ce qui fait une augmentation substantielle sur les 3 dernières tranches de 3,6 à 22,4%... Ah, si les salaires pouvaient augmenter d'autant...

Si on regarde dans le détail (**voir tableaux**), on voit une baisse des tarifs pour les titulaires jusqu'au 8^{ème} échelon de la classe normale et une augmentation pour tous les autres (et ils sont nombreux dans notre académie...). Les contractuels devraient pratiquement tous voir une baisse du prix de leur repas puisqu'il n'y a que ceux qui sont au 11^{ème} échelon et au-delà (au rythme de l'avancement ils ne sont pas très nombreux...) qui paieront plus que le tarif qu'ils paient actuellement.

Les grands perdants sont les AESH qui devront mettre un peu plus la main à la poche... incroyable pour une tarification qui se veut solidaire !

Stages de formations syndicales...

Chaque agent de l'Etat a droit à 12 jours par an de formation syndicale sans que cela n'ait d'incidence sur sa rémunération... Notre fédération de la Gironde, la FNEC FP-FO 33, nous a transmis la liste des stages qui vont se tenir cette année à l'UD FO de Bordeaux, au 17 quai de la Monnaie. Vous la trouverez ci-dessous. Attention, la date de la formation sur le Conseil d'Administration a été modifiée !

Rappel : une fois inscrit, vous recevrez une convocation que vous devrez joindre à la demande d'autorisation d'absence qui doit être faite auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage. Il existe également des stages dans les autres départements. Dès que nous aurons l'info, nous la publierons, mais il n'est pas interdit aux adhérents des autres départements de **s'inscrire à un stage se déroulant en Gironde**. A noter que les frais sont à la charge des stagiaires.

Professeurs des écoles, collèges, lycées généraux ou professionnels, universités, personnels administratifs ou de direction, AESH, AED, PsyEN, infirmières et médecins scolaires ...

Adhérents comme non adhérents FO : Participez nombreux !

**TOUS LES STAGES SE DEROULENT
A L'UNION DEPARTEMENTALE FO
DE BORDEAUX DE 9h30 À 16h**



LA MOBILITE (1) <i>Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...</i> Vendredi 11 octobre 2024	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION <i>Personnels du 2d degré</i> Jeudi 7 novembre 2024
LES FRAIS DE DEPLACEMENTS <i>PE (TRS), AESH, personnels itinérants</i> Jeudi 14 novembre 2024	AESH <i>PIAL, PAS, contrat, salaire...</i> Jeudi 21 novembre 2024
COMPRENDRE SA FICHE DE PAYE <i>Enseignants, AESH, contractuels</i> Lundi 25 novembre 2024	CONTRACTUELS ENSEIGNANTS <i>Connaitre et faire valoir ses droits</i> Mardi 10 décembre 2024
ETRE MILITANT DE LA FNEC <i>Réservé aux adhérents</i> Jeudi 19 décembre 2024	DEBUT DE CARRIERE DES PE (FSTG, T1, T2...) <i>Mutations, promotions, carrière ...</i> Vendredi 17 janvier 2025
INCLUSION SCOLAIRE SYSTEMATIQUE <i>Versus enseignement spécialisé</i> Mardi 21 janvier 2025	LA MOBILITE (2) <i>Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...</i> Jeudi 6 février 2025
DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES D'ETAT Jeudi 20 et vendredi 21 février 2025 <i>Stage sur deux jours</i>	SECURITE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE <i>Histoire, Financement et Fonctionnement</i> Jeudi 20 mars 2025
STATUT GÉNÉRAL, STATUTS PARTICULIERS DES FONCTIONNAIRES D'ETAT Mardi 13 mai 2025	LA MOBILITE (3) <i>Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...</i> Jeudi 22 mai 2025
RETRAITE : Histoire, financement, calculs Dates à venir (ce stage sera programmé sur la dernière période) <i>Stage sur deux jours</i>	

UTILISEZ CE DROIT : Le congé de formation syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel (12 jours par an). Ces journées sont rémunérées, aucune perte de salaire. C'est l'occasion de se retrouver et d'échanger librement avec le syndicat. Comme plus de 400 collègues réunis l'an passé, inscrivez-vous aux stages de la FNEC FP FO 33.

INSCRIVEZ-VOUS : par mail à fnecfpo33@gmail.com ou en scannant ce QR code. Suite à votre inscription, nous vous adresserons la convocation à envoyer à votre supérieur hiérarchique. Attention, la demande doit être adressée à la hiérarchie au moins un mois avant le début du stage.

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière
fnecfpo33@gmail.com — 06 75 01 20 51
17 quai de la Monnaie — Tram C/D, Arrêt St Michel — 33 080 Bordeaux Cedex



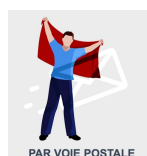
S'inscrire ICI

Brèves

Syndiquez-vous ! Nous avons besoin de vous !

Tous nos collègues de la Voie Pro, enseignants titulaires et contractuels, mais aussi AED, AESH et responsables du BdE qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, sont invités à rejoindre le premier syndicat du secteur. Nous avons besoin de votre soutien ! Et le premier soutien que peut apporter un(e) collègue au SNETAA-FO, c'est son adhésion.

Adhérez et faites adhérer !



Appréciation finale :

Nous invitons tous ceux qui estiment mériter une meilleure appréciation finale à leur rendez-vous de carrière à contester. Oui, même s'il y a peu d'espoir que votre appréciation finale soit révisée, ne pas faire de recours signifie que vous acceptez l'appréciation reçue et aussi le système du PPCR... Tous les détails sont dans notre « Note aux S1 » du 9 septembre dernier.

Assemblées Générales de rentrée :

Participer à la vie syndicale, s'informer, échanger avec les collègues, etc. Inscrivez-vous à l'AG de votre département :

Dordogne : (27 septembre) :

<https://forms.gle/Mdz6yK9WiYr1uABe6>

Landes (4 octobre) :

<https://forms.gle/7LziSEp7sxWTwYGRA>

Pyrénées Atlantiques (10 octobre) :

<https://forms.gle/bSZrhYnH7GP431bj7>

Lot & Garonne : en préparation.



Admission à la retraite - Rentrée scolaire 2025 :

Les personnels titulaires qui souhaitent cesser leur activité à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025, doivent effectuer leur demande de retraite en ligne via le formulaire dématérialisé accessible depuis le site de l'ENSAP. Ils recevront alors une « demande de radiation des cadres » à imprimer, compléter, signer et à envoyer au Rectorat de Bordeaux avant le 21 octobre 2024. Les personnels qui désirent partir à la retraite au cours de l'année scolaire 2024/2025, et qui n'auraient pas encore effectué les démarches nécessaires sont invités à effectuer leur démarche en ligne sur le site de l'ENSAP dans les plus brefs délais. Vous pouvez retrouver la circulaire académique ainsi que ses annexes sur notre site Internet.

Postes à pourvoir :

13h en **Maths-Sciences** au LP Jean Monnet à Libourne ;

6h en **Lettres-Anglais** à la SEP du LPO St-Exupéry à Parentis en Born

14h en **Eco-Gestion** au LP Léonard de Vinci à Périgueux ;

8,5h en **Lettres-Espagnol** au LP Condorcet à Arcachon ;

8h en **Electrotechnologie** au LP Condorcet à Arcachon ;

9h en **Biotechnologie** au LP Condorcet à Arcachon ;

18h en **Lettres-Anglais, Lettres-Espagnol et Maths-Sciences** à la SEP du LPO Lot & Bastides à Villeneuve/Lot.

N'hésitez pas à nous faire remonter les besoins dont vous aurez connaissance...